

CENTRE HOSPITALIER VALVERT

L'UMPPA intervient sur :

- › L'Agglomération Marseillaise
- › Allauch
- › Plan de Cuques
- › Le Bassin sud du département :
- › La ville d'Aubagne et ses alentours (Auriol , Belcodène, Cal-dolive, Cuges les Pins, Gême-nos, Gréasque, La Bouilladisse, La Destrousse, Peypin, Roque-vaire et St Savournin).
- › La Ciotat et ses communes (Carnoux en Provence, Cassis, Roquefort la Bé-doule)

L'UMPPA est une équipe Pluri-professionnelle composée de :

- › Psychiatres
- › Gériatre
- › Cadre de Santé
- › Assistants sociaux (spécialité Gérontologie)
- › Infirmiers(ières)
- › Assistante Médico-Administrative

L'Equipe intervient auprès des personnes âgées :

- › de plus de 65 ans
- › présentant des troubles d'allure psychiatrique :
- › Résidents à domicile (ou équivalent) ou en structure médico-sociale.
- › Sans hébergement ou en structure d'hébergement d'urgence.

Pourquoi ?

- › Evaluer et diagnostiquer les troubles psychiatriques du sujet âgé.
- › Promouvoir l'accès aux soins de patients en situation d'isolement ou de précarité.
- › Orienter les patients vers des structures de soins adaptées (ambulatoires, hospitalisations à temps partiel ou autres modalités) en collaboration avec les équipes de secteur psychiatrique ou médico-sociales.
- › Améliorer la formation des professionnels de santé dans le domaine de la psychiatrie de la Personne Agée.

L'équipe ne fait pas de suivi au long cours, ni de prescription directe.

Qui peut contacter l'UMPPA ?

- › Les médecins traitants.
- › Les médecins coordonnateurs d'EHPAD ou d'Equipes Mobiles.
- › Les médecins des services d'ur-gence.
- › Tout professionnel de santé après accord du médecin trai-tant.

<https://www.ch-valvert.fr/information-transversale/offre-de-soins/annuaire-des-services/unite-mobile-de-psychiatrie-de-la-personne-agee-287?>

Comment contacter l'UMPPA ?

Une fiche de demande d'intervention est à demander, à renseigner et à retourner par mail ou fax :

umppa@ch-valvert.fr

Fax : 04.91.87.68.79

TEL : 06 65 94 90 90

04 91 87 68 34

Avec le consentement du patient, l'UMPPA intervient :

- > Dans les 72 heures suivant le signalement.
- > Dans 48 heures pour les signalements émanant des services d'urgence.

**CENTRE HOSPITALIER
VALVERT**

78, Boulevard des
Libérateurs
13011 Marseille
04 91 87 67 00